

Etudiants étrangers: «bienvenue en France»?

Parmi les 323 933 étudiants étrangers en France, 198 000 ne sont pas européens. Ce sont eux qui devraient être concernés par l'augmentation – inacceptable – des frais d'inscription annoncée par le Premier ministre, le 19 novembre 2018.

Françoise DUMONT, présidente d'honneur de la LDH

En 2017, plus de 78 000 premiers permis de séjour ont été délivrés en France pour «raisons liées à l'éducation». Ce statut est obtenu au terme d'un véritable marathon administratif. En effet, depuis 2010, tout candidat étranger doit passer par la plateforme numérique de Campus France, un établissement placé sous la tutelle conjointe du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Enseignement supérieur. La candidature (la demande d'admission préalable-Dap), est payante mais le montant varie d'un pays à un autre; environ 75 euros pour les étudiants sénégalais, 98 euros pour les étudiants turcs, 172 euros pour les étudiants marocains... sachant que ces frais de dossier ne constituent pas une garantie de préinscription et qu'ils ne sont en aucun cas remboursables, même en cas de désistement, de non-admission ou de refus de visa.

Avant toute inscription à l'université, les étudiants étrangers doivent justifier de leur niveau en français en passant un test de connaissance du français (TCF), mais ils doivent aussi envoyer un dossier pédagogique aux établissements français dans lesquels ils souhaitent s'inscrire. Si l'un d'entre eux donne une réponse favorable, les services de Cam-

*L'information
a surpris toute
la communauté
éducative
puisque
le projet n'a fait
l'objet d'aucune
concertation.
Pourtant,
comme pour
«Parcoursup»,
les tarifs ont tout
de suite été mis
en ligne sur le site
de préinscription
du ministère
des Affaires
étrangères, alors
même que leur
hausse n'était
pas officielle.*

(1) Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

pus France convoquent l'étudiant et, au cours d'un entretien, vérifient l'authenticité des documents fournis, son niveau en français, ses motivations et la cohérence de son projet. Si tout se passe bien, le candidat doit ensuite prendre un rendez-vous au consulat de France pour déposer sa demande de visa long séjour, mention étudiant, sachant que ce visa coûte au moins 615 euros.

Un (coûteux) parcours du combattant

Arrivés en France, les étudiants doivent se faire enregistrer au plus vite par les services de l'Office français de l'immigration et de l'installation (OFII) du département où ils s'installent. Dès leur deuxième année en France, ils doivent demander une carte de séjour temporaire portant la mention «étudiant». Conformément au Céseda⁽¹⁾, cette carte est accordée «à l'étranger qui établit qu'il suit en France un enseignement ou qu'il y fait des études et qui justifie qu'il dispose de moyens d'existence suffisants». Le niveau suffisant des moyens d'existence, évoqué dans le texte, équivaut au coût de la demande initiale du visa long séjour, c'est-à-dire au moins 615 euros par mois.

Toutes ces démarches ont donc un coût important, alors que

beaucoup d'étudiants étrangers dépendent des ressources financières de leurs familles. Nombre d'entre eux sont issus de milieux modestes, qui consentent à de gros sacrifices et qui, parfois même, s'endettent lourdement pour permettre à leurs enfants de poursuivre des études supérieures en France.

Pour notre pays, ces étudiants sont une source de ressources importante puisque, selon Campus France, ils rapportent 4,65 milliards d'euros, pour un coût de trois milliards. La balance est donc positive. Il existe bien des systèmes de bourses destinées à aider financièrement les étudiants mais, d'une manière générale, elles ont du mal à couvrir les frais auxquels sont confrontés ces étudiants, qu'il s'agisse de la restauration, des soins, des frais de scolarité et évidemment du logement – qui reste une question très sensible pour tous les étudiants, étrangers ou non. Ces bourses peuvent être attribuées par diverses institutions publiques françaises (ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Enseignement supérieur, collectivités territoriales...) ou être obtenues dans le pays d'origine, sachant que le montant du versement change selon la politique du pays qui attribue la bourse.

Afin d'attirer davantage d'étudiants étrangers en France, le gouvernement français a lancé en novembre dernier le plan « Stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux », appelé plus sobrement le plan « Bienvenue en France ». Il a, en même temps, lancé une campagne baptisée « Choose France ». L'objectif est de passer des 323 933 étudiants actuels à 500 000 en 2027.

Rendre la France attractive... vraiment ?

Pourquoi pas ? Tout ce qui peut contribuer au rayonnement de la France est sans aucun doute une bonne chose mais la stratégie mise en place pour rendre la France plus attractive est pour le moins étonnante puisqu'il s'agit, entre autres mesures, d'augmenter considérablement les frais d'inscription dans le supérieur. Pour les étudiants étrangers, le coût d'une inscription en licence passerait de 170 euros par an à 2 770, et celui du master (ou doctorat) de 243 euros (ou 380) à 3 770 euros. Cette mesure devrait concerner, hormis les primo-arrivants, les étudiants déjà inscrits dans un établissement public français et qui changent de cycle. Les étudiants demeurant dans le même cycle conserveront, eux, les mêmes frais d'inscription que cette année. « Ceux qui sont en licence 3 et en master 2 sont particulièrement inquiets. Cette information leur tombe dessus alors qu'ils avaient leur projet pour l'an prochain. Ils mettent leur projet de vie et d'études en stand-by pour l'instant », a affirmé Lilâ Le Bas, présidente de l'Union nationale des étudiants de France (Unef), organisation particulièrement active contre le projet gouvernemental. Au passage, il est intéressant de voir que cette augmentation s'inscrit plutôt à contre-courant de ce qui se passe dans d'autres pays et notamment aux Etats-Unis, où certaines universités reviennent à la gratuité. De même en Alle-

La LDH affirme souvent que les politiques migratoires servent de « laboratoire » pour expérimenter des mesures qui s'étendront ensuite à l'ensemble de la population. Ce qui s'annonce avec l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extracommunautaires pourrait bien en être un exemple de plus...

magne, la quasi-totalité de Länder ont aboli depuis 2004 les frais d'inscription dans les universités publiques, pour les étudiants allemands comme étrangers.

Etudiants et universités vent debout

En réalité, cette information a surpris toute la communauté éducative puisque ce projet n'a fait l'objet d'aucune concertation. Pourtant, comme pour « Parcoursup », ces tarifs ont tout de suite été mis en ligne sur le site de préinscription du ministère des Affaires étrangères, alors même que cette hausse n'était pas officielle et n'avait fait l'objet d'aucun décret, d'aucun arrêté au Journal officiel.

L'annonce de ces mesures a déclenché un vent de fronde parmi les étudiants qui n'ont pas été convaincus par les garanties données par Edouard Philippe, en ce qui concerne une amélioration des procédures d'entrée et le nombre de bourses qui seraient désormais allouées aux étudiants étrangers. Il est bien prévu que celles-ci soient en augmentation, en passant de 7 000 à 15 000, et « concerneront prioritairement les étudiants en provenance du Maghreb et des pays d'Afrique ». Pour autant, seul un étudiant africain sur sept pourra y prétendre, puisque ces derniers sont plus de 150 000 à choisir la France, et elles seront essentiellement attribuées en prenant en compte le « mérite » et non sur la base de critères sociaux. Plusieurs manifestations ont eu lieu, à Paris,

mais aussi en région, et l'Unef a lancé une pétition pour dénoncer la volonté gouvernementale d'opérer un tri social et discriminatoire, et pour demander la suppression du projet. Fait plus rare, le projet a déclenché une vive hostilité parmi les universitaires, et plus de vingt-quatre établissements ont exprimé, dans leurs conseils d'administration, leur refus d'appliquer cette mesure à la rentrée 2019⁽²⁾.

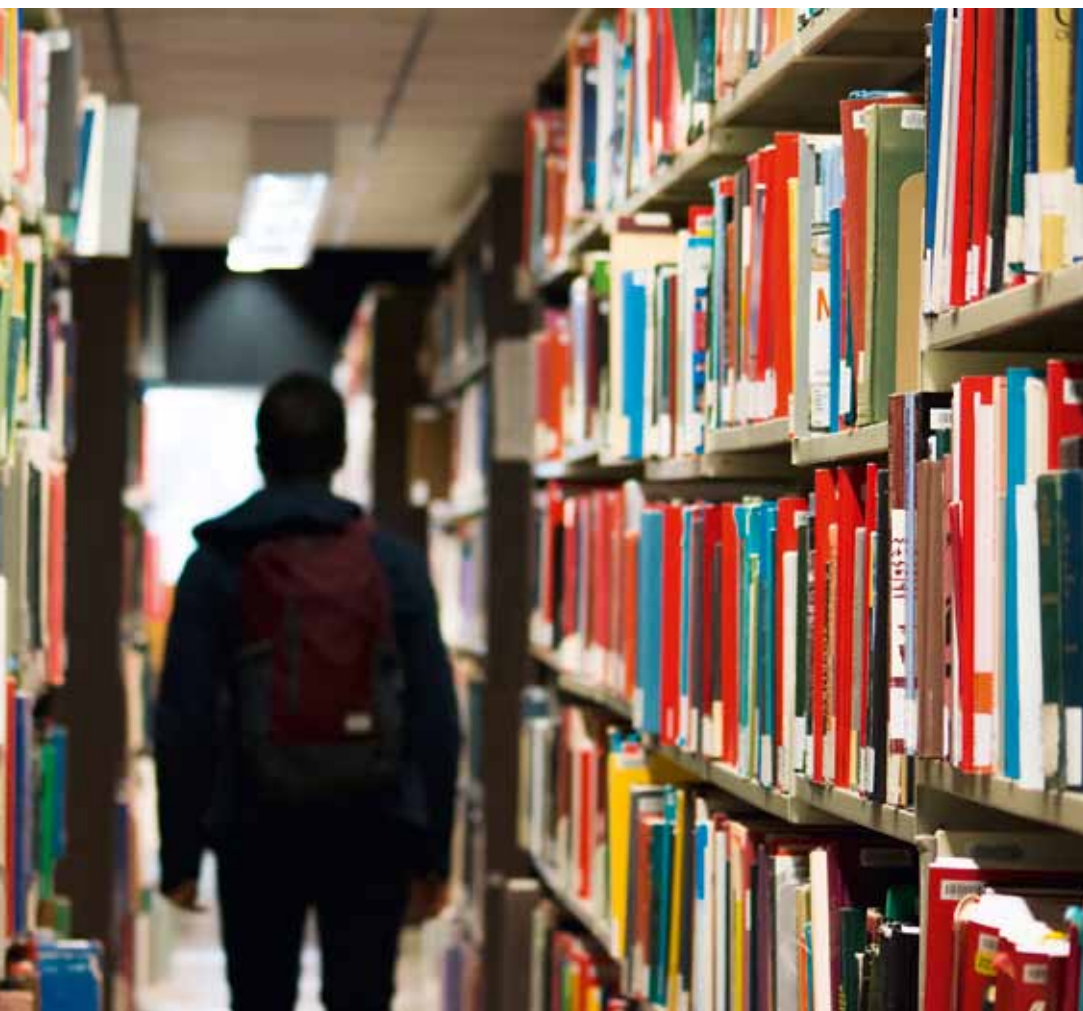
Cette opposition a fait réagir le gouvernement, qui a lancé une consultation avec les acteurs du monde universitaire. A la suite de cette concertation, un rapport a été rendu à la ministre

Toujours plus d'étudiants étrangers en France

En 2017, il y avait 323 933 étudiants étrangers en France⁽¹⁾. Ces chiffres s'inscrivent dans une augmentation continue du nombre d'étudiants étrangers présents sur le territoire français, et font de la France le 4^e pays en termes d'accueil d'étudiants en mobilité (c'est-à-dire qui traversent au moins une frontière

pour venir dans l'Hexagone), derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie. Concernant les pays non anglophones, la France est celui qui attire le plus de jeunes étudiants dans le monde entier.

(1) Selon les chiffres de Campus France.



de l'Enseignement supérieur le 18 février dernier, mais ses conclusions sont loin de satisfaire les étudiants, qui restent mobilisés. En effet, si le texte remis contient bien quelques propositions positives – comme l'exclusion des doctorants du champ d'application de la mesure –, la ministre campe sur ses positions et sa volonté de mettre en place des frais différenciés, à la rentrée 2019, semble intacte.

Un ballon d'essai vers un élargissement ?

La LDH affirme souvent que les politiques migratoires servent de « laboratoire » pour expérimenter des mesures qui s'étendront ensuite à l'ensemble de la population. Ce qui s'annonce avec l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires pourrait bien en être un exemple de plus.

En effet, quelques jours après l'annonce du Premier ministre, la Cour des comptes a fait sortir un rapport dans lequel elle préconise d'étendre cette augmentation à tous les étudiants,

étrangers ou non. Ainsi, le coût de l'inscription en doctorat serait doublé et celui de l'inscription en master multiplié par quatre. Au lieu de se battre contre les inégalités sociales qui caractérisent l'enseignement supérieur, la Cour des comptes préconise donc de les accentuer. Aujourd'hui, déjà, la part des jeunes issus de catégories modestes diminue au fur et à mesure du cursus. Alors que 15 % des étudiants en licence sont des enfants d'ouvriers et 13 % d'employés, ces chiffres chutent en master, où ils ne sont respectivement que 10 et 8 %.

Par ailleurs, sous couvert de l'autonomie des universités, le rapport préconise aussi de laisser ces établissements libres de fixer les frais d'inscription « *au niveau juste et adapté* », pour faire face à leurs besoins. Ce qui ne ferait, en fait, que renforcer la concurrence et les inégalités entre les universités. Le service public d'enseignement supérieur connaît des difficultés financières chroniques, comme en témoigne le nombre de jeunes qui se sont retrouvés « sur le carreau » à la

Aujourd'hui on ne sait toujours pas ce que ce projet, qui vise à « redorer » l'image des universités françaises en les rendant plus difficilement accessibles aux « pauvres », va devenir. Mais ce sont bien les étudiants africains qui risquent de faire les frais de cette stratégie.

(2) Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), organisme consultatif de la communauté universitaire, a voté massivement contre (63 voix « contre », 3 voix « pour » et 2 abstentions).

rentrée précédente, faute de places suffisantes dans la filière de leur choix. Ainsi, face à leurs difficultés financières, certaines universités se verront poussées à mettre en place des augmentations et les universités de proximité seront sans doute les plus touchées, alors même qu'elles sont la force de l'enseignement supérieur français, en garantissant un bon maillage territorial. La conséquence inéluctable sera toujours moins d'égalité dans l'accès à l'enseignement supérieur et des jeunes, toujours les mêmes, contraints d'y renoncer. Aujourd'hui, on ne sait donc toujours pas ce que ce projet, qui vise à « redorer » l'image des universités françaises en les rendant plus difficilement accessibles aux « pauvres », va devenir. Mais ce sont bien les étudiants africains qui risquent de faire les frais de cette stratégie. Peut-être n'avons-nous pas porté suffisamment attention au discours sur la langue française et la francophonie prononcé par le président de la République à l'Institut de France, en mars dernier : « *La France devra accroître le nombre d'étudiants étrangers sur son territoire et le nombre de ceux qui viennent des pays émergents doublera* », avait-il dit ; et d'ajouter : « *Etudiants indiens, russes, chinois seront plus nombreux et devront l'être.* »

L'Afrique n'a pas été citée, alors que six pays africains sont aujourd'hui dans la liste de ceux qui envoient le plus d'étudiants en France (Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Côte d'Ivoire et Cameroun), et que 45 % des étudiants étrangers viennent de ce continent. Difficile de penser qu'il en sera de même, demain, avec l'augmentation des frais d'inscription annoncée. Le terme n'est pas employé, mais voilà qui ressemble fort à de l'immigration choisie, et ce sur un critère bien précis : celui des ressources financières. On comprend l'émotion de la communauté universitaire. ●